

# Le capital naturel dans la mire de l'investissement selon les facteurs ESG



## **Les investisseurs comprennent de plus en plus que protéger le capital naturel est le prochain enjeu de taille et un facteur essentiel au ralentissement des changements climatiques.**

Durant la dernière décennie, la crise climatique était au cœur de l'investissement selon les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), mais les investisseurs doivent tenir compte de nouveaux enjeux. En effet, de plus en plus nombreux sont ceux qui reconnaissent l'importance du « capital naturel » – notamment grâce aux accords sur le capital naturel mis de l'avant durant la conférence COP26 et la publication du cadre préliminaire du groupe de travail sur les informations financières liées à la nature (GIFN – Taskforce on Nature-related Financial Disclosures).

Le capital naturel englobe les écoservices rendus aux sociétés et aux économies par la terre, les océans, l'eau douce et l'atmosphère. Près de la moitié de l'activité économique mondiale dépend fortement ou modérément de la nature. Le capital naturel est également lié étroitement aux [changements climatiques](#). Préserver les espaces naturels présentant une faune et une flore diversifiées constitue l'une des manières les plus efficaces d'éliminer du carbone de l'atmosphère, mais à l'inverse, la hausse rapide des températures à l'échelle mondiale cause l'extinction de certaines espèces et une perte de biodiversité.

Le GIFN vise à réitérer le succès du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Les mesures du capital naturel demeurent néanmoins complexes et varient selon la région. Contrairement aux changements climatiques, qui sont appuyés par l'Accord de Paris et un objectif commun de freiner à 1,5 °C la hausse mondiale des températures, il n'existe pas d'objectif universel équivalent pour le capital naturel. Le GIFN cherche toutefois à comprendre les interactions entre les activités commerciales et le capital naturel et à convenir d'un cadre de surveillance des répercussions sur la nature, ainsi qu'à encourager les entreprises et les investisseurs à réduire au minimum les répercussions négatives et à maximiser les répercussions positives sur la nature. Le GIFN créera une trousse pour inciter les dirigeants d'entreprise et la communauté financière à allouer des capitaux à des activités favorables, plutôt que nuisibles à la nature.

Le GIFN a publié son cadre préliminaire le 15 mars 2022, mène une période de consultations et publiera ses recommandations définitives en septembre 2023. Mercer siège au forum du GIFN et y participe activement en formulant des conseils et des commentaires.

## **Qu'est-ce que les investisseurs peuvent faire dès maintenant?**

Les investisseurs ne devraient pas attendre les recommandations définitives du GIFN et devraient évaluer dès maintenant leur répartition en capital naturel ou discuter de thèmes liés au capital naturel avec les sociétés en appui à leur approche d'investissement durable. Nous encourageons les investisseurs à définir de quelle manière ils prévoient aborder le défi du capital naturel et ses différences avec [l'investissement selon des facteurs ESG](#) – par exemple, en établissant des cadres de présentation pour évaluer les [répercussions de leur portefeuille de placement](#) sur la nature. Ils peuvent ensuite intégrer les questions de capital naturel dans leurs principes de placement et prévoir des énoncés en faveur de la nature dans leurs politiques d'investissement durable et leurs politiques de gérance afin d'intégrer des questions de capital naturel dans la gestion de leurs portefeuilles de placement.

Une grande priorité du GIFN consiste à soutenir les placements dans le capital naturel, afin de susciter des occasions d'investir des capitaux dans des solutions naturelles d'échelle tout en générant des revenus de placement. Certains clients investissent déjà dans la foresterie et l'agriculture durable, ainsi que dans des entreprises et des solutions de protection des océans (par exemple, la réduction des déchets dans les océans). Dans leur recherche d'occasions, ils doivent demeurer à l'affût de l'« écoblanchiment », puisque certains gestionnaires d'actifs exagèrent les bienfaits de leurs fonds de capital naturel. Nous conseillons à nos clients de faire preuve de diligence raisonnable dans leurs placements en capital naturel, surtout du fait que de nombreux fonds ont été lancés récemment et présentent une courte feuille de route.

Avec l'attention portée au capital naturel, il y a fort à parier que cette catégorie d'actifs connaîtra l'une des croissances les plus rapides à l'avenir et que la demande pour les placements en faveur de la nature augmentera tandis que les investisseurs adopteront leurs objectifs climatiques. À l'heure actuelle, les solutions axées sur la nature représentent l'une des quelques occasions de placement ayant des émissions de carbone nettes négatives – par exemple, les écosystèmes forestiers sont les plus importants puits de carbone à l'échelle planétaire et certains fonds forestiers manifestent leur intention de maximiser le potentiel de piégeage du carbone de leurs forêts ainsi que leurs autres objectifs financiers. Par conséquent, les occasions suscitées par le capital naturel prendront une part de plus en plus vitale et importante dans les portefeuilles de placement à mesure que les investisseurs chercheront à atteindre leurs objectifs de zéro émission nette.

Veillez [communiquer avec un membre de l'équipe d'investissement durable de Mercer](#) pour en savoir plus sur le GIFN, la mise en place de thèmes de biodiversité dans vos politiques de placement et les nouvelles occasions de placement dans le capital naturel.

---

1. The TNFD Nature-Related Risk & Opportunity Management and Disclosure Framework Beta v0.1, TNFD, mars 2022

2. Évaluation des ressources forestières mondiales 2020 : Rapport principal, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2020

# Repenser l'avenir

## À propos de Mercer

Chez Mercer, nous travaillons à façonner un brillant avenir.

Ensemble, nous transformons le monde du travail, nous redéfinissons les perspectives de retraite et de placement et nous optimisons la santé et le mieux-être de tous. Pour ce faire, nous répondons aux besoins d'aujourd'hui et de demain, en comprenant et en exploitant les données avec une approche humaine et en mettant des idées en pratique pour enclencher des changements positifs.

Depuis 75 ans, nous offrons des conseils fiables et des solutions afin de façonner un avenir sain et durable pour nos clients, nos employés et nos collectivités.

Bienvenue dans un monde où l'empathie et l'économie changent la vie des gens.

Ensemble pour un brillant avenir.

Pour de plus amples renseignements, consultez le site [www.mercer.ca](http://www.mercer.ca)

Prenez part à la conversation

 [@MercerCanada](https://twitter.com/MercerCanada)

 [Mercer Canada](https://www.linkedin.com/company/MercerCanada)

## Ce que nous pouvons faire pour vous

Le fait de redéfinir continuellement les raisons d'être et les priorités favorise la transformation des RH. Façonner l'avenir du travail exige de meilleures stratégies en matière de placement et de retraite, de protection relative à la santé et au mieux-être, de talents et de communications. Nous valorisons l'investissement dans l'avenir pour bâtir la résilience de votre entreprise et celle de vos employés.

En matière de placement et de retraite, il faut mettre en place des solutions de pointe. Nous les considérons en adoptant un point de vue général qui donne la priorité au mieux-être financier à long terme. Nous offrons des services de recherche et de consultation sur l'évaluation des risques et la conception de programmes d'avantages sociaux sans perdre de vue le besoin d'optimisation tout au long des périodes de changements.

### Avis importants

Toute référence à Mercer inclut Mercer LLC et ses sociétés associées.

Le présent document renferme des renseignements confidentiels et exclusifs appartenant à Mercer et qui sont destinés à l'usage exclusif des parties à qui Mercer les communique. Son contenu ne peut être modifié, vendu ou communiqué de quelque autre manière que ce soit, en totalité ou en partie, à toute autre personne ou entité, sans l'autorisation écrite de Mercer.

Mercer ne fournit aucun conseil d'ordre fiscal ou juridique. Communiquez avec votre conseiller fiscal, votre comptable ou votre avocat avant de prendre toute décision ayant des conséquences fiscales ou juridiques. Le présent document ne constitue ni une offre ni une sollicitation visant l'achat ou la vente de titres. Les conclusions, les évaluations et/ou les opinions exprimées aux présentes sont la propriété intellectuelle de Mercer et peuvent faire l'objet de modifications sans préavis. Elles n'ont pas pour objet d'offrir des garanties quant aux résultats futurs des produits d'investissement, des catégories d'actif ou des marchés financiers dont il a été question.

Pour en apprendre davantage sur la divulgation de conflits d'intérêts, veuillez communiquer avec votre représentant Mercer ou consulter le site [www.mercer.com/conflictsofinterest](http://www.mercer.com/conflictsofinterest).

Le présent document ne contient aucun conseil en matière de placement ayant trait à votre situation personnelle. Aucune décision d'investissement ne doit être fondée sur les renseignements qu'il contient sans l'obtention au préalable d'un avis professionnel approprié et sans que soit prise en compte votre situation particulière.

Les renseignements contenus aux présentes pourraient avoir été obtenus auprès de diverses sources tierces. Bien que ces renseignements soient jugés dignes de foi, Mercer n'a pas cherché à les vérifier de façon indépendante. À ce titre, Mercer ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie quant à l'exactitude de ces renseignements et ne peut être aucunement tenue pour responsable (y compris des dommages indirects ou accessoires) en cas d'erreur, d'omission ou d'inexactitude liées aux renseignements fournis par des tiers.

Les services de gestion de placements pour les investisseurs canadiens sont fournis par Mercer, Gestion mondiale d'investissements Canada limitée. Les services de consultation en gestion de placements pour les investisseurs canadiens sont fournis par Mercer (Canada) limitée.

